

BORNE KILOMÉTRIQUE (CANAL DE BOURGOGNE)

Bourgogne-Franche-Comté, Yonne
Perrigny-sur-Armançon
bief 72 du versant Yonne

Dossier IA89001081 réalisé en 2008 revu en 2011

Auteur(s) : Virginie Inguenau, Cécile Lestienne, Virginie Malherbe, Aurélie Lallement



Historique

Type de borne placée tous les 5 km en 1835 pour le calcul des droits de navigation. Elle porte la distance parcourue depuis Migennes : Y K 90 (Archives départementales de la Côte-d'Or, XIII S 1 a / 59 et Ecole nationale des Ponts et Chaussées, fonds ancien, ms. 460).

Période(s) principale(s) : 2e quart 19e siècle

Dates : 1835 (daté par source)

Description

Rive gauche, borne du canal à la partie supérieure cintrée. Il existe une autre borne indiquant la séparation des deux départements Côte-d'Or et Yonne, rive gauche.

Éléments descriptifs

Murs : calcaire

Informations complémentaires

Thématiques : canaux de Bourgogne

Aire d'étude et canton : Bourgogne

Hydrographie : canal de Bourgogne

Dénomination : borne

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Borne de séparation des deux départements.

89, Perrigny-sur-Armançon, lieudit : bief 72 du versant Yonne

N° de l'illustration : 20128900316NUC4AQ

Date : 2012

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



La borne du canal dans son environnement.

89, Perrigny-sur-Armançon, lieudit : bief 72 du versant Yonne

N° de l'illustration : 20128900320NUC4AQ

Date : 2012

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Borne du canal.

89, Perrigny-sur-Armançon, lieudit : bief 72 du versant Yonne

N° de l'illustration : 20128900321NUC2AQ

Date : 2012

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine